

LES AVANTAGES DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

- Des cadres de santé, formateurs en formations infirmière et aide-soignante, formés et expérimentés en VAE.
- Un accompagnement personnalisé, principalement individuel, une relation directe avec le même formateur tout au long de votre démarche.
- Un accompagnement bienveillant, à l'écoute de vos objectifs, de votre rythme, de vos capacités.
- Une organisation compatible avec vos engagements personnels et professionnels.
- Des entretiens afin de vous préciser la démarche, de vous guider dans votre réflexion dans l'explicitation de vos expériences et dans l'écriture.
- Une préparation et une simulation de l'entretien avec le jury.
- Un retour d'expérience post-jury et une projection sur la suite de votre parcours.

MODALITÉS ?

NOS OFFRES :

- Livret 1 : recevabilité**
 - 3h** d'accompagnement individuel
 - 200€***
- Livret 2 : Accompagnement individuel et collectif, simulation de jury...**
 - Vous possédez un diplôme "passerelle" : **12h / 840€***
 - Vous ne possédez pas de diplôme "passerelle" : **20h / 1400€***

**Tarifs 2025 sous réserve d'évolution annuelle*

VOTRE FINANCEMENT :

- Votre CPF
- Le réseau Transition Pro
- Un OPCO
- France Travail
- Votre employeur
- Vous-même...

INTÉRESSÉ ? ALORS N'HÉSITEZ PLUS !

Faites-vous et faites-nous confiance
Valorisez vos expériences
Faites évoluer votre carrière



Université
de Lille

Référent handicap : Mme Ludivine BRYGO

Institut des
Formations
en Santé (IFS)

Hôpital Alexandra LEPÈVE



VAE POUR
L'OBTENTION DU DIPLÔME
D'ÉTAT D'AUXILIAIRE
DE PUÉRICULTURE
(DEAP)



IFS

03 28 28 56 80
Impasse floreal - CS 76 367
59 385 Dunkerque Cedex 1

www.ch-dunkerque.fr/ifs/

VAE POUR L'OBTENTION D'UN DEAP

Depuis 2005, l'IFS de Dunkerque propose l'accompagnement de candidats à la VAE en vue d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP).

Nos engagements : disponibilité, confidentialité et respect mutuel.

COMMENT OBTENIR CE DIPLÔME :

Je pense avoir des expériences en lien avec les 11 compétences qui définissent le métier d'Auxiliaire de Puériculture .

En exposant à un jury ces expériences, je peux bénéficier de la reconnaissance de mes savoirs et compétences.

Grâce à cela, je peux obtenir tout ou une partie du DEAP !

**L'Institut des Formations en
Santé de Dunkerque** vous
accompagne tout au long de
votre parcours

LES CONDITIONS POUR UNE VAE EN VUE DE L'OBTENTION DU DEAS ?

J'ai réalisé et cumulé au moins une activité, en rapport avec chacun des 5 domaines d'activité du Référentiel d'Activités de l'Auxiliaire de Puériculture.

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier(e), en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

J'ai exercé ces activités pendant au moins 1 an, ce qui équivaut à 1607h en équivalent temps plein, sur une ou plusieurs périodes.

Il peut s'agir d'un temps de travail salarié mais aussi d'actions bénévoles ou de temps de stages en formations... (preuves à fournir).

Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021
relatif à la formation conduisant au DEAP

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA VAE

- Je m'informe et vérifie que je peux être candidat(e) à cette VAE.
- Je fais ma demande de recevabilité auprès de l'ASP, l'Agence de Service et de Paiement (www.asp-public.fr) en remplissant avec précision mon Livret 1 ou dossier de faisabilité.
- Je rédige le Livret 2 (présentation des acquis) dans lequel je me présente et explicite mes expériences.
- J'envoie mon Livret 2 afin d'être convoqué(e) à un entretien avec un jury.
- J'argumente mon Livret 2 et réponds aux demandes du jury composé de 3 professionnels liés au métier d'Auxiliaire de Puériculture.
- Je suis informé(e) de la délibération du jury et de la validation totale ou partielle du DEAP.